

## CONSEIL DU 7 FEVRIER 2020

**Présents** : FOURNIER Sylvain, REILLON Arnaud, RICOLLEAU Gérard, BRIFFAULT Rodolphe, PERRIN DE BOIS LA VILLE Jean, AVRIL Mickaël, OUVRARD Karine, SLESACK Catherine, BOUTTIER Monique, DELAROCHE Marie, DELAPORTE Christine.

**Absents excusés** : VERRON Olivier, MARCHAND Véronique, LEMARECHAL Virginie, FOULON Annabelle.

Mr REILLON Arnaud a été élu secrétaire.

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2019.

#### ▪ **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

- **CLECT** : Attribution de compensation pour la commune : 1 576 €.
- **PLUI** : adopté le 6 février 2020, le PLUi sera validé le 5 mars 2020 au prochain conseil communautaire de la CDC Sud Sarthe. Une première modification simplifiée sera mise en place en raison du projet de la commune de la Chapelle aux Choux d'implantation de photovoltaïques non inscrit au PLUi et la loi BARNIER s'applique dans cette zone. Il est donc nécessaire de lancer une enquête publique pour ce projet.
- **ADHESION à un EPFL** : La CDC Sud Sarthe adhère à l'Etablissement Public Financier Local de la Mayenne : Cet établissement permet de fournir des avances remboursables pour financer de gros projets communaux qui s'étalent sur plusieurs années.
- **BUDGET de la CDC** : sera établi et voté avant les prochaines élections.
- **EOLIENNES** : La CDC actuelle par délibération, s'est engagée à reverser à la commune les redevances perçues pour les éoliennes quand celle-ci seront implantées sur la commune de St Jean de la Motte.

#### ▪ **SECURISATION DU BOURG : ECLUSE ECOLE**

Le Conseil Municipal, par délibération du 16 décembre dernier, a demandé à l'ATESART de revoir son projet initial de sécurisation du bourg et de ne retenir que la sécurisation aux abords de l'école rue de la mairie.

L'ATESART a fourni un nouveau projet avec plan et estimation financière qui s'élève à 5 416.34 € T.T.C.

Le conseil municipal décide d'accepter cette proposition et autorise le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police auprès du Département.

## ▪ **RESULTATS BUDGETAIRES ET PERSPECTIVES**

Le compte de gestion de la commune présente un excédent de fonctionnement de 267 862,23 € et un déficit d'investissement de 66 423.85 €.

Le compte de gestion du service assainissement présente un excédent d'exploitation de 37 904,81 € et un excédent d'investissement de 48 865.87 €.

## ▪ **SUBVENTIONS**

Une somme globale sera prévue au budget 2020 afin que le prochain conseil attribue des subventions en fonction des demandes qu'il aura reçues.

## ▪ **ECLAIRAGE CADRANS HORLOGE EGLISE**

Le conseil municipal accepte le devis établi par BODET Campanaire pour le remplacement des 2 cadrans des horloges de l'église par des cadrans à LED, d'un montant de 1 718.64 € T.TC. Cette dépense sera prélevée en investissement au compte 21 du budget 2020.

## ▪ **DEPLACEMENT DES ABRIS BUS**

Le maire expose au conseil municipal qu'actuellement les cars scolaires s'arrêtent dans le rond-point de la place de la cantine pour le ramassage des collégiens et des lycéens et que cette pratique est très dangereuse.

Après avoir rencontré le responsable des transports scolaires du service régional, le chauffeur de car et le responsable des transports ALEOP, il est proposé de déplacer les abris bus afin que les arrêts se fassent dans une zone sécuritaire pour tout le monde.

L'ancienne place de la bascule située rue de Pringé est proposée car celle-ci permet le stationnement des véhicules et la circulation des cars sans manœuvre ni marche arrière.

Le conseil Municipal décide d'autoriser les transports scolaires à déplacer les abris bus sur la place de la bascule rue de Pringé à compter de la rentrée de septembre 2020.

A compter de cette date, tous les arrêts se feront au même endroit.

## ▪ **LOCATION LOGEMENT 7 BIS RUE DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal décide de louer à compter du 22 février 2020 le logement communal F4 à Mr et Mme POIRIER Guillaume pour un loyer mensuel de 360 €, payable à l'avance.

Le loyer du mois de février sera proratisé et sera de 99 €31 pour 8 jours.

Une caution de 360 € et une attestation d'assurances pour risques locatifs devront être déposées avant l'entrée dans les lieux.

De plus, une clé du grand portail de l'école leur sera fournie afin qu'ils puissent disposer de la cour et du jardin hors temps scolaire.

▪ **QUESTIONS DIVERSES :**

- 3 heures complémentaires sont accordées pour Mme BOUVET et Mme DAGONEAU pour le grand ménage du logement 7 bis rue de la Mairie.
- Permanence électorale :

8 h-10 h	10 h 12 h	12 h 14 h	14 h 16 h	16 h 18 h
FOURNIER Sylvain	REILLON Arnaud	LEMARECHAL Virginie	MARCHAND Véronique	BOUETIER Monique
RICOLLEAU Gérard	FOULON Anabelle	DELAPORTE Christine	DELAROCHE Marie	SLESAK Catherine
OUVRARD Karine	PERRIN DE BOIS LA VILLE Jean	AVRIL Mickaël	VERRON Olivier	BRIFFAULT Rodolphe